

## PROPOSITION DE DECRET

relatif à l'égalité entre les filles et les garçons au sein de l'école

### DÉVELOPPEMENT

L'égalité fille-garçon, c'est accepter que les filles et les garçons aient les mêmes droits et les mêmes obligations. C'est aussi reconnaître les différences des autres comme des richesses.

Nous constatons que cette égalité n'est respectée ni dans les jeux, ni dans les activités physiques. Dans la cour de récréation, les filles et les garçons ont des difficultés à trouver des jeux collectifs. Les filles n'osent pas demander aux garçons de jouer avec eux par peur de rejet et de critiques. Nous avons également constaté de fortes discriminations lors du cours d'éducation physique.

Tous ces soucis souvent causés par les stéréotypes devraient disparaître pour favoriser l'égalité.

### PROPOSITION DE PROJET

#### Article 1

Le décret sur l'égalité entre les filles et les garçons à l'école s'applique à toutes les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles du fondamental jusqu'au secondaire.

#### Article 2

Pour lutter contre cette inégalité, il serait judicieux que le règlement d'ordre intérieur prévoie de développer en priorité chez chacun le respect de l'autre sexe et le refus des préjugés (exemple : compétences sportives).

#### Article 3

Afin de renforcer cette égalité, les enseignants devraient exiger la même rigueur pour les deux genres :

- adapter les exercices en éducation physique en donnant la possibilité de poursuivre le rythme des garçons si les filles s'en sentent capables et en ont l'envie.
- donner la possibilité aux élèves d'intégrer des disciplines souvent réservées au sexe opposé (exemple : foot pour les filles, danse pour les garçons).
- réglementer la tenue vestimentaire et appliquer une sanction identique aux filles et aux garçons en cas de non-respect.
- Organiser des jeux entre des équipes mixtes.

#### Article 4

En plus des mesures proposées à l'article 3, il nous semble judicieux de délimiter des espaces dans la cour où nous pouvons soit jouer calmement, soit courir, soit jouer au ballon. Pour ce faire, il faut diviser la cour de récréation en trois zones.

Nous pourrions aussi pratiquer des jeux coopératifs où chacun trouverait sa place.

#### Article 5

Il serait intéressant de créer un comité d'éducation à l'égalité composé d'enseignants et de délégués de classe où chacun pourrait exposer les problèmes rencontrés, échanger des idées et aider à trouver des solutions.

Bourgotin Eléana <del>Eléana</del>	Aguirre Arribas Roberto <del>Roberto A.A. II</del>
Campine Galista Campine	Burlet Lenny Lenny B
De Leener Florine <del>De Leener</del>	De Vuyst Camille Camille D.V.
Dogot Antoine Dogot	Dierickx Shimène Dierickx
Hupin Néó <del>Hupin</del>	Garabedian Talia Talia G.
Lois Logan <del>Lois</del>	Hautekeet Luna Luna.
Lopes F.V. Jehnae Jehnae	Ladoue Somay S
Montes Sebastian <del>Seb</del>	Laroche Yann Yann
Nallbani Gaja Gaja	Maes Aurélien Aurélien
Ruyant Eliot <del>Eliot</del>	Mikolajczyk Oliwier Oliwier
Schroeder Ethan E	Ndayikengurukiye Anabella <del>Anabella</del>
Simoens François F. SIMOENS	Sambou Elie E. Sambou
Stieltjes Romain Romain S	Timmermans Maxime M. Timmermans.
Vanderstichel Justin Justin	Van Huis Zoé <del>Zoé</del>